LUX009BS5G-FR-MAI 2020 - Exemplaire 1 : Assureur - Exemplaire 2 : Souscripteur/co-Souscripteur - GESTION DES IMPRIMÉS

PROPOSITION D'ASSURANCE 2/2 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION



IDENTIFICATION DE L'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE

Generali Luxembourg S.A. Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social : 2b rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg RCS Luxembourg B 165407 Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu

Tous les champs sont obligatoires. À défaut, ce Bulletin de souscription ne pourra être accepté et sera retourné au Souscripteur. Merci de remplir ce Bulletin en LETTRES MAJUSCULES.

SOUSCRIPTEURS/ASSURÉS

Merci de joindre la (ou les) copie(s) recto-verso d'une pièce officielle d'identité, en cours de validité avec photographie, signature et mentions lisibles.

SOUSCRIPTEUR/ASSURÉ	CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ASSURÉ
☐ Monsieur ☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Nom de naissance	Nom de naissance
Adresse	Adresse
Code postalVille	Code postalVille
Résidence fiscale	Résidence fiscale
Situation familiale Célibataire (dont veuf(ve) ou divorcé(e))	Situation familiale Célibataire (dont veuf(ve) ou divorcé(e))
☐ Marié(e) dont séparé(e) ☐ Union libre/pacsé(e)	☐ Marié(e) dont séparé(e) ☐ Union libre/pacsé(e)
Date de naissance	Date de naissance
Ville de naissance	Ville de naissance
Pays de naissance	Pays de naissance
Nationalité Française Autre Préciser	Nationalité ☐ Française ☐ Autre Préciser
Profession (1)	Profession (1)
Téléphone	Téléphone
E-mail	E-mail
Hors souscription démembrée, la co-souscription n'est possible que pour les couples mariés sous le régime de la communauté légale ou sous le régime de la communauté universelle. Dans les autres cas, une étude préalable est réalisée. Sauf stipulation contraire, le versement du capital, en cas de décès, sera effectué au premier (1er) décès. Une copie du contrat de mariage doit être jointe au Bulletin de souscription.	
Uversement du capital au second (2 nd) décès (possible dès lors que les époux se sont consenti un avantage matrimonial - clause de préciput ou clause d'attribution intégrale - qui le permet).	
☐ Souscription dans le cadre d'un démembrement. À titre dérogatoire, dans cette hypothèse, les parties acceptent que seul le nu-propriétaire aura la qualité d'Assuré.	

⁽¹⁾ Si le(s) Souscripteur(s) est(sont) retraité(s) ou sans emploi, merci d'indiquer la dernière profession exercée.